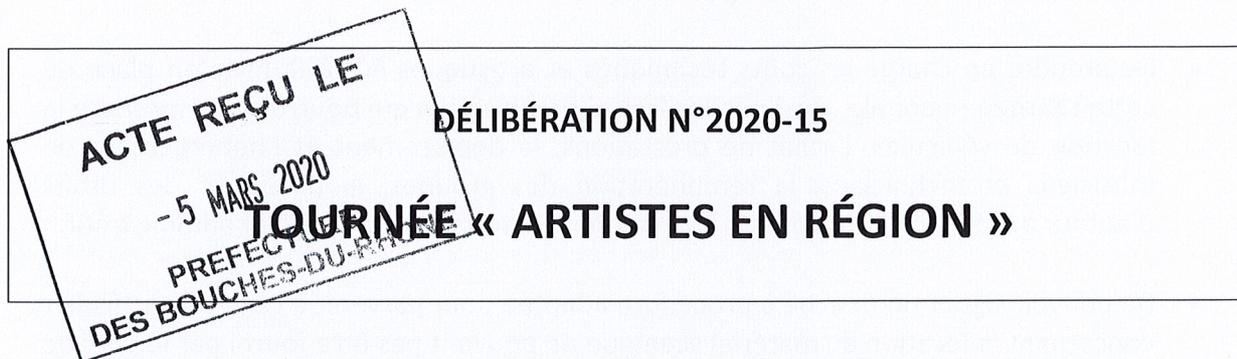


Jeudi 20 février 2020



Le jeudi 20 février 2020 à 10h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID**
M. Pierre **DUSSOL** - M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU**
Mme Elodie **PRESLES** - Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - Mme Laurence **CABROL**
Mme Marion **COUSTRIS** - Mme Chantal **EYMEOUD** - M. Richard **GALY**

**ÉTAIENT
REPRÉSENTÉS**

M. Christian **ESTROSI** par M. Michel **BISSIERE**
M. Philippe **VARDON** par M. Geoffrey **DAVID**
Mme Aurélie **FERRIER** par Mme Jehanne **MARROU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU le débat d'orientation budgétaire tenu ce jour même.

Considérant

- Qu'il entre dans les missions d'Arsud de contribuer au rayonnement des artistes régionaux,
- Que la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a la volonté d'accentuer l'irrigation culturelle des territoires auprès de nouveaux publics.

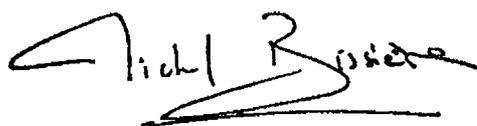
Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'initier en 2020 un programme original de diffusion de spectacles en priorité issus de la création régionale, fondé sur le principe de la solidarité territoriale entre la collectivité et les communes de la Région Sud avec un objectif de 24 concerts ou représentations sur 4 mois en région sud (4 événements par département),
- De prendre en charge les coûts techniques et artistiques liés à la mise en place de cette tournée régionale, ainsi que les frais d'organisation qui pourront comprendre la location de véhicules, l'achat de prestations, le déplacement et l'hébergement de musiciens et techniciens, la rémunération des groupes, le paiement des droits d'auteur à la SACEM, le recours à du personnel extérieur, technique et administratif,
- De pouvoir signer un marché à procédure adaptée pour parvenir à cela, en particulier concernant la location du matériel scénique ne pouvant pas être fourni par le parc de matériel,
- De prendre en charge les coûts liés à la création et diffusion de supports de communication valorisant les artistes (plaquette d'information sur les spectacles du programme de la Tournée « Artistes en Région », l'édition d'affiches, affichettes et la diffusion de matériel de communication particulier pour chaque spectacle),
- Que Monsieur Laurent Genre, en tant que détenteur de la licence d'organisateur de spectacles puisse signer les contrats de cession de spectacles, les conventions d'accueil avec les communes ainsi que les contrats d'embauche des intermittents.

Les crédits seront prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget primitif 2020

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 20 février 2020.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel BISSIERE', with a horizontal line underneath.

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE**